



CAHIER DES CHARGES

Organisation compétitions régionales

Edition mai 2026

La ligue Centre Val de Loire de Karaté, ci-après dénommée «organisateur», met à disposition des départements et des clubs, ci-après désignés «structure», un cahier des charges destiné à faciliter l'accueil et l'organisation d'une compétition régionale.

CANDIDATURE

Toute structure souhaitant accueillir l'organisation d'une compétition de ligue doit adresser sa candidature par mail à l'adresse T.B.O.KARATE@wanadoo.fr, à l'attention du président de la ligue, au plus tard le 15 septembre de l'année en cours.

La candidature devra également mentionner le nom d'un référent.

Elle est soumise à l'approbation du comité directeur de la ligue.

SERVICE MEDICAL

La structure gère les démarches visant à assurer la présence d'un service médical. La surveillance médicale peut-être effectuée par un médecin ou un(e) infirmier(e)

La surveillance médicale devra se présenter ½ heure avant le début de la compétition. Les honoraires du service médical sont à la charge de l'organisateur. Il est souhaitable d'en communiquer le montant à l'organisateur au moins deux semaines avant la manifestation et ne doivent pas excéder 250€.

Dans le cas d'une impossibilité de trouver un service médical, la structure doit en informer le président de Ligue **au moins deux semaines avant la compétition**.

Dans ce cas les frais de déplacements et la différence éventuelle des honoraires du service médical seront à la charge de la structure.

RESTAURATION

- La structure d'accueil se charge de fournir des repas chauds pour les arbitres, la commission sportive et les officiels sur une base entre 40 et 50 repas.

La secrétaire générale ou le président confirmeront le **nombre exact à la structure d'accueil par téléphone ou par mail** une semaine avant la compétition. Les boissons alcoolisées sont interdites aux arbitres.

- Au début de chaque compétition, le président de ligue, un membre du comité de ligue, ou la responsable de l'arbitrage fournit à la structure d'accueil une liste de noms (officiels, arbitres et invités) pris en charge par l'organisateur pour les consommations et les repas.

L'organisateur prend à sa charge le prix des repas dans la limite fixée par le comité directeur au début de chaque saison.



CAHIER DES CHARGES

Organisation compétitions régionales

Edition mai 2026

Le prix du repas pris en charge retenu est de 19 Euros (boissons du midi compris).

Les consommations prises en charge par l'organisateur sont :

1 sucrerie – 1 boisson par personne.

Toutes les consommations supplémentaires sont à la charge de l'arbitre et officiel consommateur.

Pour toute modification dans cette organisation la structure d'accueil consultera personnellement le président de ligue.

À la suite de la réunion du Comité Directeur de ligue du 18 avril 2026, **le tarif des consommations arbitres et officiels est fixé par le Comité Directeur**. La structure d'accueil devra les facturer à l'organisateur au tarif suivant :

1€ la boisson, la sucrerie et la bouteille d'eau de 1,5 L mise à disposition sur la table de marquage et la table centrale (voir ci-dessous).

- **Le tarif des consommations du public est fixé par la structure d'accueil.**
- L'espace restauration et les repas doivent être disponibles au plus tard à 11h30. Minimum 20 places
- La buvette et le lieu de repas des arbitres devront être à l'extérieur de l'espace réservé à la compétition.

DISPOSITIONS AIRES DE COMPETITION

Se référer à la réglementation fédérale compétition kata et combat.

Séparation physique (barrières, lisses, cordages...) du public et des aires de compétition.

- Minimum de 3/4 aires de compétition dans la même salle.
- 1 table de marquage avec 3 chaises minimum devant les aires de compétition
- 2 chaises devant chaque aires de compétition pour l'emplacement des coaches dans les box coaches (fournis par l'organisateur)
- 4 chaises sur les aires de compétitions pour les juges de coin et 1 chaise supplémentaire au centre pour les compétitions kata.
- 4 chaises (ou bancs) pour les arbitres du tableau à côté de chaque aire de compétition



CAHIER DES CHARGES

Organisation compétitions régionales

Edition mai 2026

DISPOSITION DU MATERIEL

- 2 tables centrales avec minimum 4 chaises pour les gestionnaires de la compétition et proche d'une prise de courant pour les ordinateurs de gestion de la compétition.
Prévoir 1 poubelle et des rallonges électriques
- 1 table et 2 chaises pour le DTR et la responsable d'arbitrage
- 1 table et 3 chaises pour le président, la secrétaire – la Vice-présidente
- 1 table et 2 chaises pour le service médical. Prévoir une poubelle
- 1 table et 1 chaise pour déposer les récompenses (près du podium)
- 1 podium dans l'espace compétition. Privilégier le choix de l'emplacement devant en mur et tenir compte d'un espace devant le podium pour les photographes.
- 1 salle fermée à clé (de préférence) pour les affaires des arbitres
- Salle chauffée avec gradins pour recevoir le public.
- Séparation physique (lisses, cordages...) du public et des aires de compétition.
- 1 salle de briefing (si possible)
- 1 table avec 2 chaises pour le contrôle des compétiteurs
- La structure d'accueil met à disposition 1 grande bouteille d'eau et des verres recyclables sur la table centrale, les 4 tables de marquages et la table dédiée au service médical

ESPACE D'ECHAUFFEMENT

- Dans la mesure du possible prévoir un espace d'échauffement (avec ou sans tatamis) proche des aires de compétitions.
- Prévoir sacs poubelle

DISPOSITIONS DIVERSES :

Tout au long de la compétition, la structure d'accueil doit veiller à ce que les consignes de sécurité de l'établissement soient respectées et notamment :

1. aucun sac de sport n'est autorisé autour et sur l'aires des compétitions
2. aucun stationnement n'est toléré dans les escaliers
3. l'accès des escaliers (montée et descente) doit en permanence être libre de toute personne et/ou de tout obstacle (sacs et matériel sportif, boissons...).

CAHIER DES CHARGES

Organisation compétitions régionales

Edition mai 2026

4. veiller à la discipline autour des tatamis. (la structure devra s'assurer tout au long de la compétition que les spectateurs sont dans les gradins et pas aux bords des tatamis).
5. boissons et victuailles ne soient pas consommées sur les aires de compétition et leur périphérie

Le matériel mis en place devra avoir un aspect correct, ne pas avoir de défauts tels qu'ils pourraient mettre en cause la sécurité des personnes présentes et l'image du karaté vis à vis du public, des clubs et des médias.

Récapitulatif besoins en matériel espace de compétition

- ✓ 3 ou 4 aires de compétition 10 x 10 cm (sécurité comprise)
- ✓ 70 chaises
- ✓ 10 tables
- ✓ 1 Podium
- ✓ Barrières ou lisses ou cordage
- ✓ Rallonges électriques
- ✓ Sacs poubelle

Président ligue régionale
Centre Val de Loire

